



Volume 26, no 1

## Municipalité d'Yamachiche

366, rue Sainte-Anne  
Yamachiche (Québec) G0X 3L0  
Téléphone : 819 296-3795  
Télécopieur : 819 296-3542  
Courriel : [hoteldeville@yamachiche.ca](mailto:hoteldeville@yamachiche.ca)  
Site Internet : [www.yamachiche.ca](http://www.yamachiche.ca)



Janvier 2021

# BULLETIN MUNICIPAL

### Heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville

Lundi au vendredi

8 h à 12 h

13 h à 16 h

Si une **urgence municipale** concernant le Service des travaux publics se produit en dehors de nos heures de bureau, il vous est possible de joindre notre employé de garde au **poste 3648**.

Par contre, si la situation n'est pas urgente, veuillez laisser un message vocal au poste 3600 et nous vous contacterons dans les plus brefs délais.

### Maire suppléant

M. Dominic Germain agira à titre de maire suppléant pour l'année 2021.

#### Article 116 C.M.

« En l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, le maire suppléant remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, les droits et les obligations. »



### Avis public

#### Modifications au rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021

Conformément à l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité d'Yamachiche, déposé le 12 septembre 2018 pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (LQ 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*.
2. L'ensemble de ces modifications ont été effectués au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
3. Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

Donné à Yamachiche, ce 7 janvier 2021

Marie-France Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière

### Premier versement de taxes municipales

Nous désirons porter à votre attention que le premier versement pour le paiement des taxes municipales doit être effectué avant le **vendredi 26 février 2021**. Vous pouvez acquitter ce versement selon les méthodes de paiement suivantes :

- Par la poste en envoyant votre paiement au moins cinq (5) jours avant la date d'échéance;
- Par l'entremise de votre institution financière, et ce, en vérifiant que le numéro de référence inscrit est bien le même que celui sur votre compte de taxes municipales, soit une série de dix (10) chiffres qui vient après le matricule xxx\_xx\_xxxx;
- Par l'entremise de votre créancier hypothécaire en lui acheminant une copie de votre compte de taxes municipales;
- En vous présentant directement à l'Hôtel de Ville au 366, rue Sainte-Anne, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Il vous sera alors possible de payer par chèque, carte débit et argent comptant. **Toutefois, avec le contexte actuel incertain, veuillez vérifier si nous sommes ouverts au public avant de vous présenter à nos bureaux.**

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

## Avis de promulgation

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement no 489 amendant le Règlement no 364 concernant la rémunération des élus.

En raison de la situation actuelle entourant la COVID-19 et afin de suivre les recommandations émises par le gouvernement du Québec, nous désirons vous aviser que toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement pourra en faire la demande à [hoteldeville@yamachiche.ca](mailto:hoteldeville@yamachiche.ca). Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Yamachiche, ce 12 janvier 2021

Marie-France Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière

## Borne de recharge

La Municipalité s'est munie de bornes de recharge dans le stationnement de l'hôtel de ville.

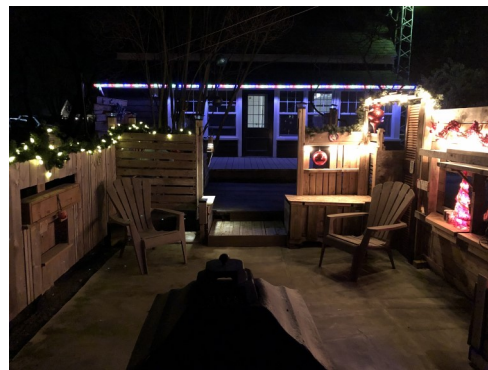


Nous sommes heureux d'avoir emboîté le pas comme plusieurs autres commerces et services de notre municipalité. En effet, de plus en plus d'utilisateurs de la route optent pour le transport en voiture électrique.

À Yamachiche, nous croyons à l'électrification des transports pour l'avenir.

## Concours de décoration de Noël

Pour faire suite au concours de décoration de Noël lancé afin d'ajouter de la couleur et de la féerie dans notre communauté, nous sommes très heureux de vous informer que le comité des loisirs a reçu plusieurs photographies. À cet effet, nous désirons féliciter les trois familles gagnantes qui ont été choisies au hasard et qui ont remporté un merveilleux prix d'une valeur de 50 \$ chacune. Les prix offerts, distribués de façon aléatoire, étaient 50 \$ au Rieur Sanglier, 50 \$ au Café La Bezotte, 25 \$ à la boutique artisanale Âme Déco Logik ainsi que 25 \$ au dépanneur Shell.



*Merci d'avoir participé en si grand nombre et félicitations aux gagnants!*

## Don monétaire

Nous sommes très heureux de vous informer que la compagnie EPC Canada a effectué un généreux don à la Fondation école Yamachiche Saint-Léon. En effet, cette entreprise, bien établie dans notre communauté, a donné 1 500 \$ pour les jeunes de chez nous.

Ce don servira à soutenir les écoles Omer-Jules Désaulniers et Saint-Léon dans ses besoins auprès des élèves.

*Félicitations de votre grande générosité ainsi que pour ce merveilleux geste de solidarité!*



## Service Info-aidant

La dernière année a été particulièrement difficile pour les proches aidants et l'équipe de l'Appui désire vous rappeler que le Service Info-aidant est présent pour vous informer ainsi que vous soutenir dans votre rôle.

N'hésitez pas les contacter pour discuter avec un conseiller qui pourra vous référer aux ressources dont vous avez besoin.

**INFO-AIDANT**  
**1 855 852-7784**  
**LAPPUI.ORG**